

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 9 décembre à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GUINET Chantal (remplace DAGUET Nadine), HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : PAQUIS Martine (pour GHILES Philippe).

**Etaient absents** : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe (pouvoir donné), SAVIN Thierry.

**Secrétaire de séance** : VILLENEUVE Régis



CS/9-12-2021/N°4

#### **FINANCES LOCALES** **SUBVENTIONS**

##### **SUBVENTION INGENIERIE 2022** **CHARGEE DE MISSION « SCOT-URBANISME »**

Le président rappelle que la chargée de mission « SCoT-Urbanisme » a pour mission principale l'élaboration, le pilotage, l'animation et le suivi du SCoT Graylois.

Il explique que des subventions sont mobilisables sur son poste (salaire brut chargé et frais de mission) au titre de l'ingénierie.

Il présente l'estimation des coûts du poste pour l'année 2022 :

Salaires et charges	45.000 €
Frais de mission (déplacements, hébergement, restauration)	1.000 €
Frais de formation	1.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>47.000 €</b>

Il informe que le projet est éligible à un appui financier de la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 50% maximum de la dépense subventionnable.

Pour l'année 2022, le président propose donc le plan de financement suivant :

- |                                          |                 |
|------------------------------------------|-----------------|
| • Région Bourgogne Franche-Comté (50%) : | 23.500 €        |
| • Autofinancement du PETR (50%)          | 23.500 €        |
| <b>TOTAL :</b>                           | <b>47.000 €</b> |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2022 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter le financeur mentionné ci-dessus pour le poste de la chargée de mission « SCoT-Urbanisme » et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20211209-CS-09122021-N04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Affichage : 14/12/2021



**Didier CHEMINOT**  
Président

